

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Commune de Saumane

**Projet** : L'opération consiste en la mise en place de la tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du Pont de Saumane sur la commune de Saumane.

**Pétitionnaire** : SIAEP de l'Estréchure Saumane, Hôtel de Ville, 30124 L'ESTRECHURE

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Laurette ANGELI, Tél : 04.66.83.94.30; Mél : siaep30@wanadoo.fr

Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement sur la commune de Saumane est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 27 mars 2018 aux dates suivantes : du 27 avril 2018 au 18 mai 2018, pendant 22 jours. Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil syndical du SIAEP de l'Estréchure Saumane et le registre d'enquête sont déposés pendant **22** jours consécutifs, du 27 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus, en mairie de Saumane afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Pierre FERIAUD, (Ingénieur retraité), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Saumane (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, Tel : 04 66 83 91 42, heures d'ouverture : le lundi et vendredi : de 13h30 à 17h30, le mercredi : de 08h00 à 12h00), <https://saumane-en-cevennes.fr>

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
<b>vendredi 27 avril 2018</b>	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Saumane
<b>vendredi 18 mai 2018</b>	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Saumane

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saumane, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : [siaepenquetepublique@laposte.net](mailto:siaepenquetepublique@laposte.net). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saumane, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.